

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



25021797

ale,

Déposé / Reçu le

05 FEV. 2025

**au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles**

N° d'entreprise : **0542 953 144**

Nom

(en entier) : **INSUROPE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société coopérative**

Adresse complète du siège : **Boulevard de Waterloo, 16 à 1000 Bruxelles**

Objet de l'acte : Divers

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires, tenue au siège de Insurope SC/CV – Blvd. de Waterloo 16– 1000 Bruxelles – Belgique, avec un capital de EUR 4,027,800.00 et organisé via audio conférence le 28 Mai 2024 à 14:30 heures.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Rafael Rosas GONZALEZ, Chairman du Conseil d'administration qui désigne comme secrétaire Monsieur Morten Unneberg qui accepte. La responsabilité de compter les voix est attribuée à Monsieur Hervé Dubocquet.

Le nombre total des actions représentées est de 40.278 parts sur un total de 40.278 parts, soit un total de 100,00 % du total des actions

Le Chairman explique les règles de gouvernances et la procédure du vote qui se fait à majorité simple.

Le Chairman informe les actionnaires, que le conseil d'administration représenté par 6 directeurs et son président, ont revu les comptes et établi l'agenda de la présente assemblée lors d'une conférence à Bruxelles qui s'est tenue le 14 Mai 2024

Monsieur le Président expose ce qui suit :

I. La présente assemblée a été convoquée par le conseil d'administration pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation et lecture du rapport de gestion du conseil d'administration
2. Approbation des comptes annuels statutaires de l'exercice clos le 31 décembre 2023
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire
5. Nomination et Démission – Administrateur – Président – Vice-Président
6. Réélection des auditeurs EY pour trois ans
7. Divers

II. La présente assemblée est donc valablement constituée et apte à délibérer sur les points repris à l'agenda. Ledit ordre du jour n'ayant pas été modifié.

Ensuite, toutes explications demandées ayant été fournies, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix :

Première résolution

Les résultats et l'affectation des profits telle que proposé par le conseil d'administration est approuvée.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/02/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Deuxième résolution

L'Assemblée générale donne décharge aux administrateurs et commissaire.

Troisième résolution

Sur la proposition du conseil d'administration l'Assemblée générale a décidé d'accepter les démissions et réélections suivantes :

Après de nombreuses années au sein du Board, l'assemblée Générale accepte la démission de Mr. Harry Van Der ZWAN de son mandat de Président. Le chairman remercie Mr. Harry Van Der ZWAN pour les excellents services et prestations effectuées au cours de ces dernières années. Sa démission ayant pris fin à partir du 19 Avril 2024. Sa position de Président sera remplacée par Monsieur Rafael ROSAS GONZALEZ à dater du 19 Avril 2024. En vertu de l'article 18 des statuts de la société, l'assemblée générale approuve à l'unanimité la nomination de Monsieur Rafael ROSAS GONZALEZ, résidant à Dacota Colonia Napoles 85-3, 03810 Ciudad de Mexico, Mexique, comme Président en remplacement de Monsieur Harry Van Der ZWAN et ceci à partir du 19 Avril 2024.

Après de nombreuses années au sein du Board, l'assemblée Générale accepte la démission de Mr. Tim STOVES de son mandat d'administrateur et de Vice-Président pour le compte de la société Canada Life Limited. Le chairman remercie Mr. Tim STOVES pour les excellents services et prestations effectuées au cours de ces dernières années. Sa démission ayant pris fin à partir du 9 Février 2024. Sa position de Vice-Président sera remplacée par Monsieur Michael REINELT à dater du 19 Avril 2024.

En vertu de l'article 18 des statuts de la société, l'assemblée générale approuve à l'unanimité la nomination de Monsieur Michael REINELT, résidant à Schifferstraße 13, 60594 Frankfurt - Allemagne, comme Vice-Président en remplacement de Monsieur Tim STOVES et ceci à partir du 19 Avril 2024.

Après de nombreuses années au sein du Board, l'assemblée Générale accepte la démission de Mr. Koenraad COLE, en raison de sa retraite bien méritée, de son mandat d'administrateur pour le compte de la société AG Insurance SA/NV. Le chairman remercie Mr. Koenraad COLE pour les excellents services et prestations effectuées au cours de ces dernières années. Sa démission ayant pris fin à partir du 1 Avril 2024. Sa position d'Administrateur sera remplacée par Monsieur Sven DESMYTTER à dater de cette même date. En vertu de l'article 18 des statuts de la société, l'assemblée générale approuve à l'unanimité la nomination de Monsieur Sven DESMYTTER, résidant à 117 Antoon Catriestraat – 9031 Gent - Belgique, comme représentant permanent de la société AG Insurance SA/NV, chargé de l'exécution du mandat d'administrateur d'Insurope SC/CV au nom et pour le compte de AG Insurance SA/NV, en remplacement de Monsieur Koenraad COLE et ceci à partir du 1 Avril 2024.

En vertu de l'article 18 des statuts de la société, l'assemblée générale approuve la réélection de l'ensemble des administrateurs actuellement en place une période de 5 ans. Le nouveau mandat couvrira donc la période du 28/05/2024 jusqu'à l'Assemblée Générale de l'année 2029 soit le 29/05/2029.

Ces mandats sont exercés à titre gratuit.

Quatrième résolution

Sur la proposition du conseil d'administration l'Assemblée générale a décidé d'accepter les réélections suivantes :

L'Assemblée générale renomme EY Réviseurs d'Entreprises SRL, ayant son siège à Kouterveldstraat 7b, 1831 Diegem, comme commissaire pour un terme de trois ans 2024, 2025 et 2026. Cette société désigne Monsieur Carlo-Sébastien D'Addario, réviseur d'entreprises – B00160, pour la représenter et le charge de l'exercice de ce mandat au nom et pour le compte de la SRL/CV. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des membres appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice social qui se clôturera le 31 décembre 2026. Les émoluments annuels pour cette mission sont fixés à 12.000 € (HTVA) et sont indexés annuellement.

Divers

Le président a déclaré que la prochaine Assemblée Générale aura lieu le Mardi 27 Mai 2025 entre 14:00 et 15:00 à Bruxelles - Belgique

Réservé
au
Moniteur
belge

Aucun autre point n'est discuté et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures après lecture et approbation du présent procès-verbal.

L'assemblée donne procuration à l'ASBL UCM Guichet d'entreprises, numéro d'entreprise 0480.411.504 dont le siège social est situé à 5100 Namur (Wierde), Chaussée de Marche, 637, ainsi qu'à toute personne travaillant pour l'ASBL UCM Guichet d'entreprises afin d'accomplir les actes nécessaires à la publication dans les Annexes du Moniteur belge de la (des) décision(s) ci-annexée (s), en ce compris procéder à la signature des formulaires de publication.

Aline JOSIS
Mandataire

Déposé en même temps : PV d'AG signé et procuration